

**LETTRE DE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE ET POSE D'UNE PISTE DE PADEL
EXTERIEURE SUR STRCUTURE EXISTANTE EN BETON POREUX
PROCEDURE ADAPTEE
COMMUNE DE SAINT-LEON- 33670**

N° du Marché : 2023-02

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en place d'une consultation pour la création d'un terrain de PADEL sur l'emplacement d'une plateforme existante en béton poreux, derrière la salle des fêtes, à côté du city stade.

Vous trouverez ci-dessous les éléments administratifs et techniques relatifs à cette consultation.

➤ Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la construction d'un terrain de PADEL sur l'emplacement d'une plateforme existante en béton poreux, derrière la salle des fêtes, à côté du city stade de la commune de SAINT-LÉON.



➤ Descriptifs et caractéristiques techniques de la consultation :

L'ensemble de l'installation devra permettre de répondre au cahier des charges de la Fédération française de tennis pour la pratique en loisir et en compétition et faire référence au Plan Qualité PADEL (PQP) de la Fédération Française de Tennis.

1/ Travaux de Fondation

Le terrain de PADEL sera positionné sur une structure existante en béton poreux. Des travaux de longrines, fondations en béton armés sont à prévoir.

A savoir :

- Terrassement
- Fondation
- Réalisation des fondations en béton armé ainsi que des longrines également ferrillées
- Réseaux divers
- Membrane anti-contaminante : fourniture et mise en place d'un géotextile.
- Mise en place d'une couche d'aveuglement en gravillon concassés 6/14 ou approchant sur la couche de fondation 20/40 (sur l'emprise de la future dalle en béton poreux) afin de recevoir la dalle de béton alvéolaire.

2/ Construction de la piste de PADEL

L'entreprise devra fournir un descriptif détaillé de sa prestation avec la nature, l'origine des matériaux et des fournitures utilisées. Une attention toute particulière sera apportée à la qualité de la structure.

La nature des matériaux utilisés permettra de résister aux contraintes importantes par les utilisateurs sur ce type d'équipement mais aussi aux agressions climatiques.

Les assemblages par visserie, seront conçus pour ne pas transmettre de vibrations et de nuisances sonores, les solutions utilisées devront être pérennes et ne pas entraîner de maintenance.

L'équipement devra être à la fois esthétique, « transparent au regard », multifonctionnel, durable et ne nécessitant qu'un entretien minimum.

L'entreprise devra montrer ses capacités techniques à répondre au marché. **Elle devra notamment posséder le certificat Plan Qualité Padel ou Qualisport.**

L'équipement répondra aux exigences suivantes de la Fédération Française de Tennis (FFT)

Le fournisseur indiquera dans l'offre comment il conçoit, fabrique et assemble son équipement complet afin qu'au final, il soit anticorrosion et de très faible niveau sonore. Il accompagnera ses explications de toutes ses garanties contractuelles et de leurs limites.

3/ Prestations techniques

3-1 Terrain de PADEL

L'ensemble devra comprendre la fourniture et la pose d'une piste de PADEL sur dalle existante en béton poreux (10*20 m). Des fondations périphériques sont à prévoir. Il devra être prévu une peinture adaptée, périphérique au droit des fondations de couleur noire.

3-2 Les parois périphériques

Elles sont constituées obligatoirement de panneaux grillagés et de parois transparentes.

Il ne doit pas y avoir de partie saillante à l'intérieur de la surface de jeu.

Les panneaux grillagés et parois vitrées doivent obligatoirement offrir un rebond de la balle régulier et uniforme :

a/ Le fond de court

Le fond de court mesure 10m de longueur et de 4 m de hauteur : 3 m de paroi pleine transparente, 1 m de panneau rigide.

b/ Les parois latérales

La paroi latérale mesure 20 m de longueur et de 3 à 4 m de hauteur : 3 m de paroi pleine transparente, 1 m de panneau rigide.

La paroi est composée de zones échelonnées à ses deux extrémités. De 3 m de hauteur pour 2 m de longueur pour la première partie, de 2 m de hauteur pour 2 m de longueur pour la deuxième partie. Cette paroi est transparente.

Les zones de panneaux rigides (grillage) complètent la clôture avec 3 m de hauteur pour les 12 m centraux et 4 m pour les extrémités.

Structures métalliques : clôture en acier galvanisé auto stable traitée contre la corrosion marine.

- Parois en verre trempé de 10 mm d'épaisseur (à la norme européenne dans la construction NF EN 121 50-1). Type de verre : verre trempé à bord dépoli.
- Les parois grillagées sont composées de maillage de panneaux carré. La taille de ses diagonales ne doit pas être inférieure à 5 cm ni supérieure à 7 cm. Le diamètre du grillage sera compris entre 1.6 et 3 mm (maximum 4) ce qui permet d'assurer une rigidité suffisante pour faire rebondir la balle.
- Portes d'accès, poteaux et filets traités contre la corrosion et visserie inox A2.

3-3 Accès

Les dimensions des ouvertures doivent-être : 1,66 m de largeur, soit 0.83 m de chaque côté du poteau de filet, et doivent être d'une hauteur comprise entre 2 et 2,2 m. La distance minimale entre la paroi du fond de court et l'ouverture vers l'intérieur doit-être de 9 m. Le terrain Padel est donc accessible aux personnes à mobilité réduite.

Chaque accès est composé de deux ouvertures, chaque ouverture disposant de porte. Avec contrôle d'accès sur une seule ouverture.

3-4 Les visseries

Les éléments seront assemblés par une boulonnerie inoxydable, traitée anticorrosion et air salin. Anti-vandalisme et anti-coincement de doigts. La visserie sera accessible facilement. Système limitant le bruit des balles et tous chocs sur l'équipement en tous points.

3-5 Eclairage

Fourniture et installation de mats en acier traités contre la corrosion et visserie inox A2.

4 mâts d'éclairage avec 2 projecteurs par mâts de 6 m de haut ancrés au sol, accolés à la structure pour éviter les vibrations durant le jeu. Fixation sur les longrines avec platines et scellements. 8 Projecteurs LED normes FFT : 300 lux minimum à maintenir (coefficient de conformité supérieur ou égal à 0,7 aux normes FFT : NFP90-110).

Câblages des projecteurs sur le Padel : fourniture et passage des câbles dans les mats depuis les projecteurs jusque dans les trappes de visite des pieds de mâts.

Les projecteurs et les mâts ne doivent pas être situés à l'intérieur de la zone de jeu. Cependant, un débord maximum de 20 cm est autorisé pour les projecteurs à partir de 6 m de hauteur.

Une armoire avec contacteur à clés, disjoncteurs, horloge micromate montée sur un support platine devra être fournie pour gérer l'alimentation.

3-6 Gazon synthétique

Gazon synthétique mono filament de 12 mm d'épaisseur. Lestage : 16 kg/m² de sable de lestage de granulométrie 0.3- 0.8 mm (répondant aux normes FFT : NF EN 15330 pour les gazons synthétiques) de couleur bleu ou mauve et traitement anti-UV.

Les lignes de jeu devront être réalisées par incrustation dans la masse.

3-7 Panneau d'information aux utilisateurs, panneau de réglementation du Padel

Le texte sera rédigé par le prestataire et validé par la commune. Il sera placé de façon à être bien visible et sera fixé au sol de façon robuste.

3-8 Equipement de jeu (filet PADEL)

Fourniture et pose de poteaux et de filet spécial PADEL imputrescible et renforcé sur les côtés avec câble acier incorporé dans la bande supérieure en polyester.

En outre l'entreprise devra aussi réaliser les prestations suivantes : contrôles avant réception :

- La réalisation des contrôles de qualité règlementaire.
- La réalisation de contrôles de sécurité règlementaire.

3-9 Système de gestion des accès

Un dispositif de serrure à digicode sur la porte d'accès principale sera proposé.

Accompagné d'un système anti-fermeture intempesive : poignée type bouton tournant permettant d'ouvrir à l'intérieur du Padel sur chacune des trois autres portes.



3-10 Système pour réservation des cours

Le candidat pourra proposer un système gratuit type application mobile ou site internet pour la gestion des réservations et mise en relation des personnes.

3-11 Contrôle des qualités sportives

Ces contrôles seront exécutés sur site par le laboratoire agréé mandaté par le Maître d'Ouvrage selon la norme NF P90-110, NF EN 15330-1, le cahier des Charges Fédéral Padel.

Ils seront programmés et conduits par le maître d'ouvrage. Le procès-verbal de conformité sera établi exclusivement par le laboratoire agréé.

Si cette conformité n'est pas respectée, l'entrepreneur devra procéder aux travaux de reprise à ses frais jusqu'à obtention du résultat.

4 – Documents techniques de référence

L'entrepreneur devra se conformer aux normes en vigueur, aux règles de l'art, aux prescriptions particulières des fabricants et fournisseurs, et notamment aux documents suivants :

1- Fascicule du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) :

Fascicule 35, travaux d'espaces verts, d'aires de sport et de loisirs et ses annexes

2- Prescriptions concernant la mise en œuvre :

L'entrepreneur devra pour la mise en œuvre qu'elle soit courante ou non courante, traditionnelle ou non traditionnelle se référer aux textes techniques de références, notamment :

- Normes NF P 90-110 de 2023 relative aux sols sportifs des terrains de tennis.
- Norme Eurocode 1 (norme actions sur les structures - charges de neiges NF EN 1991-1-1-3/NA et norme actions sur les structures - action du vent NF EN 1991-1-1-4 anciennement norme NV 65).
- Les parois vitrées devront être en verre trempé et doivent répondre à la norme NF EN 12150-1 (novembre 2015).
- La réalisation du revêtement du sol répondra aux références normatives des sols de tennis : NF EN 15330-1 pour les gazons synthétiques.
- Cahier des Charges Fédéral Padel.

3- Autres documents :

Règlement des terrains et installations sportives – Fédération Française de Tennis (FFT).

4 – PLANNING - CONDITIONS DE RÉALISATION

4.1 – Planning

La période de préparation permettra à l'entrepreneur de présenter un dossier d'exécution comportant l'ensemble des plans et détails techniques ainsi que les caractéristiques principales des fournitures qu'il propose d'utiliser sur le chantier.

L'entrepreneur devra préciser, dans son offre, un planning d'exécution du marché et les moyens mis en œuvre pour la réalisation des travaux.

4.2 – Installation de chantier -Accès

Les installations de chantier pourront être réalisées à proximité du terrain à construire et sur les fonciers de la propriété communale.

L'entreprise veillera à prendre en compte la coactivité sur le site en maintenant les possibilités de stationnement nécessaires et en conservant l'accès véhicules usagers et de sécurité à l'ensemble des bâtiments. Ces accès devront être régulièrement entretenus, nettoyés, tout au long du chantier. L'entreprise est chargée d'obtenir les autorisations nécessaires devant être requises avant le commencement des travaux (accord technique de la voirie, autorisation d'occupation du domaine public, autorisation de voirie, arrêté de police de la circulation...). L'enceinte du chantier sera clôturée et l'accès provisoire devra être fermé interdisant l'accès du site au public.

Les itinéraires permettant le transport des matériaux entre les lieux d'approvisionnement et les lieux de stockage et d'utilisation seront soumis à l'approbation des services de la commune.

L'entrepreneur devra gérer l'accès chantier et remettre en état les lieux à l'identique de l'état initial.

D'une façon générale sont incluses dans l'offre les prestations suivantes :

- **Un constat d'état des lieux par un huissier** (cet état des lieux fera l'objet d'un procès-verbal).
- La réalisation de sondages, si l'entreprise le juge utile (travaux à sa charge).
- La localisation des réseaux enterrés.
- Une installation de chantier, y compris les aménagements des accès de chantier.
- L'entretien des installations de chantier sont à prévoir.
- La signalisation et la protection du chantier. Le titulaire est chargé de la police du chantier jusqu'à la réception de la totalité des travaux.
- **La fourniture et pose d'un panneau de chantier et des informations des établissements et financeurs** : la réalisation des logos, dessins et textes selon la demande du MO. L'emplacement du panneau sera choisi en accord avec le Maître d'œuvre. Son mode de fixation sera de l'entière responsabilité de l'entreprise, ainsi que son bon maintien. La dépose et le repliement des matériaux en fin de chantier.
- Les prestations nécessaires au nettoyage et au maintien en état des voies empruntées.
- Le déplacement de la signalisation et de la protection au cours des différentes phases de travaux puis l'enlèvement en fin de travaux.

Cette liste n'est pas exhaustive, cette lettre de consultation fixe et précise les conditions d'exécution de ces prestations.

4.3 - Implantation

Les travaux d'implantation des terrains (principalement des fourreaux de raccordement des mâts et de la porte d'entrée) seront à exécuter par le titulaire du marché afin de respecter les exigences fédérales en termes de tracés et d'implantation.

4.4 – Prise de possession du chantier - Propreté du site

A la date de démarrage des travaux un état des lieux contradictoire en présence d'un huissier sera réalisé entre le titulaire et la Maîtrise d'Ouvrage (inclus dans l'offre des prestations). Cet état des lieux fera l'objet d'un procès-verbal.

4.5 – Document de chantier

Dans la semaine suivant la signature du marché, le titulaire devra proposer un plan d'installation de chantier en accord avec cette lettre de consultation, ce plan sera soumis à l'agrément des élus de Saint-Léon.

Pendant les travaux de réalisation, un planning d'exécution tenu à jour devra être disponible sur le chantier que les élus pourront consulter chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire.

5 – Document de fin de chantier

L'équipement installé sera fréquenté par un public de tout âge. L'équipement devra respecter toutes les normes en vigueur relatives à ce type d'équipement sportif.

Un contrôle des installations sera réalisé aux termes des travaux. Le soumissionnaire fournira obligatoirement dans son mémoire technique, les attestations officielles de conformité.

L'offre indiquera également le coût annuel d'entretien prévisionnel de l'équipement.

Le soumissionnaire fournira en fin de chantier :

- Le dossier d'ouvrage exécuté (DOE).
- Les certificats de conformité.
- Un guide d'utilisation et de maintenance (y compris la nomenclature des pièces détachées et fiches d'entretien).

Le titulaire du marché fournira tous les descriptifs techniques relatifs aux matériaux utilisés et ce avant le commencement des travaux. Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser des matériaux, si les caractéristiques techniques ne correspondent pas à ses attentes.

- La visite des infrastructures est obligatoire

Une visite est imposée au candidat qui est tenu de prendre connaissance du site ainsi que de l'état et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.

Les visites se font sur rendez-vous. Une attestation de visite sera remise aux candidats.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de Monsieur Jean Bernard NIOTOU adjoint délégué aux travaux port : 06.10.24.49.82.

L'attestation de visite sera signée et tamponnée puis remise aux candidats.

➤ Date prévisionnelle de début du marché et livraison :

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

Le délai d'exécution ne devra pas dépasser un délai de **10 semaines** à compter de l'ordre de service de commencement des travaux. La phase de préparation doit être comprise dans le délai d'exécution.

➤ Textes applicables :

Le CCAG Travaux ainsi que le Code de la Commande Publique sont les textes applicables à ce marché.

➤ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

➤ Critères de sélection des offres :

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- **Critère 1 : Prix noté 55 points sur 100**
Évalué à partir des DPGF

(55 x offre la moins-disante) / offre du candidat analysée

Les erreurs purement matérielles de multiplication, d'addition ou de report dont nul ne pourrait se prévaloir de bonne foi, qui seraient constatées, seront prises en compte et le montant sera rectifié en conséquence pour le jugement des offres, après avoir recueilli l'accord de l'intéressé.

- **Critère 2 : Valeur technique de l'offre notée 40 sur 100 points.**
Évalué sur la base du mémoire technique

- Sous-critère 1 : Méthodologie d'exécution de l'opération notée sur 20 points.
(y compris moyens matériels et humains)
- Sous-critère 2 : Qualité et conformité de l'installation notées sur 10 points.
(selon fiches et autres éléments techniques fournis)
- Sous-critère 3 : Pertinence planning prévisionnel d'exécution notée sur 10 points.
(avec prise en compte du meilleur délai proposé par le candidat...)

- **Critère 3 : Aspect environnemental noté 5 sur 100 points.**

Évalué sur la base de la note environnementale.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera considérée comme économiquement la plus avantageuse et sera retenue.

➤ Pénalités :

Les pénalités pour retard de livraison, soit 50 € par jour de retard, seront appliquées au titulaire, suite à une mise en demeure préalable avec réponse sous 15 jours.

Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard.
Par dérogation à l'article 14 du CCAG - Travaux, les pénalités sont appliquées dès le premier euro, sans exonérations.

➤ Négociation :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix. Elle sera faite par mail.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

➤ Modalités de réponse et contenu des offres :

Pour répondre à cette consultation, le candidat devra envoyer son offre avant **le vendredi 2 février 2024 à 12h** par mail : mairie-st-leon@wanadoo.fr ou la déposer en main propre en mairie.

Pièces de la candidature :

- Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature complétée) et DC2 (déclaration du candidat) en indiquant dans les paragraphes prévus à cet effet la capacité économique et financière (rubrique E et F) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- La ou les qualifications justifiant des compétences et capacités techniques de l'entreprise,
- Les références des clients pour des prestations de catégorie similaire,
- Les candidats peuvent joindre tous les documents ou certificats qu'ils jugeraient utiles.

L'offre du candidat comprendra :

- Un acte d'engagement (A.E.), daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise.
- Une décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- Un mémoire technique (30 pages maximum recto-verso) qui précisera toutes les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution de l'opération comprenant :

- Une note méthodologique sur l'exécution des travaux : l'organisation du chantier, un déroulé et une méthodologie d'exécution des travaux, les moyens de sécurité avec la prise en compte de la gestion des diverses circulations et les accès (parking, plaine sportive, abords, ...), la délimitation et la sécurité des zones d'interventions, l'implantation de la base vie et de la zone de stockage ainsi que la piste d'accès chantier, les moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations,
- Les fiches techniques des produits et matériaux proposés conformément aux préconisations établies dans ce cahier des charges, les indications concernant la conformité des produits et les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants (structure du Padel, gazon synthétique, étude d'éclairage en version LED, mobilier) et durée de garantie de l'installation à compter de la date de réception définitive pour les différents des travaux pour les différents équipements soit :
 - Une garantie décennale par capitalisation pour les fondations, la structure du Padel, les mâts d'éclairage, les portes et poteaux de filets
 - 24 mois minimum pour : le gazon synthétique, les projecteurs LED et le filet de Padel
- Le planning prévisionnel, y compris la période de préparation, détaillant la durée de chacune des phases de travaux et les tâches qui seront effectuées en adéquation avec les moyens humains et matériels proposés.
Pour l'établissement de celui-ci, les candidats devront prendre en compte le délai d'exécution plafond prévu et le cas échéant la meilleure proposition de durée d'exécution des travaux. Le candidat indiquera clairement et impérativement la durée totale d'exécution en nombre de semaines (à préciser dans l'acte d'engagement).
- Une note environnementale (5 pages maximum recto-verso) montrant les impacts des matériaux utilisés sur l'environnement en précisant les propositions environnementales du candidat applicables à ce projet et les démarches diverses du candidat liées au développement durable.
- L'attestation de visite visée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Tous les documents constituant ou accompagnant les offres des soumissionnaires doivent être entièrement rédigées en langue française. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les montants sont obligatoirement exprimés en euro.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Saint-Léon, le 11 décembre 2023.



Le Maire
Nicolas TARBES